



Chauffage ecotherm (radiateurs électriques)

Par Visiteur

Bonjour ,

Voici mon problème , j'ai acheté 7 radiateurs électriques chez la société ECOTHERM en avril 2003 après signature de contrat où figurait que la garantie de ceux-ci était de 20 ans pièces , main d'oeuvre et transport .

J'ai un radiateur qui est tombé en panne en avril 2010 et j'ai donc pris contact avec le SAV ECOTHERM , et l'on m'a répondu que la garantie des radiateur n'était plus pris en charge car la société ECOTHERM avait déposé le bilan et qu'elle avait été reprise par une autre société et qu'il m'enverrait un devis .

La société m'a donc envoyée un transporteur pour récupérer le radiateur et pour le réparer mais ne voyant toujours rien venir , j'ai téléphoner 2 fois , puis après j'ai envoyé un courrier recommandé avec A.R. et depuis je n'ai aucune nouvelle à ce jour .

Est ce normal que la garantie n'est plus appliquée , alors que la garantie est comprise dans le prix du radiateur ? et comment puis-je récupérer mon radiateur?

Je vous remercie Cordialement.

Par Visiteur

Cher monsieur,

J'ai un radiateur qui est tombé en panne en avril 2010 et j'ai donc pris contact avec le SAV ECOTHERM , et l'on m'a répondu que la garantie des radiateur n'était plus pris en charge car la société ECOTHERM avait déposé le bilan et qu'elle avait été reprise par une autre société et qu'il m'enverrait un devis .

La société m'a donc envoyée un transporteur pour récupérer le radiateur et pour le réparer mais ne voyant toujours rien venir , j'ai téléphoner 2 fois , puis après j'ai envoyé un courrier recommandé avec A.R. et depuis je n'ai aucune nouvelle à ce jour .

Est ce normal que la garantie n'est plus appliquée , alors que la garantie est comprise dans le prix du radiateur ?

Si la société qui a vendu le radiateur a effectivement subi une liquidation judiciaire et qu'elle a cédé une partie de son actif alors oui, la garantie s'éteint.

Une garantie n'est valable que pour autant que le contractant soit toujours "en vie" si je puis dire. Si la société a été dissoute, vous ne pouvez plus rien espérer de cette garantie.

et comment puis-je récupérer mon radiateur?

De quand date votre recommandé?

Très cordialement.

Par Visiteur

La date de mon courrier en recommandé avec A.R. est du 20/06/20010 et la société ECOTHERM est en règlement judiciaire depuis juillet 2009 Merci

Par Visiteur

Cher monsieur,

La date de mon courrier en recommandé avec A.R. est
du 20/06/20010 et la société ECOTHERM est en règlement judiciaire depuis juillet 2009 Merci

Et avez vous contacté par téléphone la nouvelle société qui a pris en charge votre radiateur? Si oui, que vous-ont ils dit?

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonjour ,

Oui , j'ai essayé plusieurs fois de contacter au numéro qu'il m'ont donné , mais je n'ai eu personne ,
je suis allé sur le site INDEXWEB convecteur électrique ECOTHERM , et j'ai vu qu'il y avait plusieurs personnes
dans le même cas que moi

Cordialement

Par Visiteur

Cher monsieur,

Oui , j'ai essayé plusieurs fois de contacter au numéro qu'il m'ont donné , mais je n'ai eu personne ,
je suis allé sur le site INDEXWEB convecteur électrique ECOTHERM , et j'ai vu qu'il y avait plusieurs personnes dans le
même cas que moi

Avant d'entamer une quelconque démarche judiciaire, il serait judicieux de leur envoyer une mise en demeure par lettre
recommandé afin d'exiger d'une part un devis, car s'il vous appartient de payer les réparations, encore faut-il savoir à
combien elles s'élèveraient et d'autre part, de demander une estimation pour le temps de réparation.

Il n'est en effet pas normal que vous soyez privé de votre bien alors même que vous êtes rigoureusement tenu dans le
silence.

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonjour,

Je vous remercie , j'ai envoyé ce matin un courrier
recommandé avec A.R. , je vous tiendrai au courant des
suites .

Cordialement